



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Délibération n° 25-16 Conseil d'Administration du 06/02/2025

Utilisation de la centrale d'achats La Canut

Service Ressources « marchés publics » et « finances »

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	17
• Pouvoirs :	9
• Suffrages exprimés :	26
• Votes POUR :	26
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que les services du CDG 35 souhaitent avoir recours à la centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms, la CANUT. Celle-ci propose des marchés publics pour l'achat de matériels, logiciels et prestations couvrant l'ensemble des besoins numériques et télécoms de ses adhérents (ex. forfait téléphonie mobile).

Association loi 1901 à but non-lucratif, la CANUT est une ressource dédiée aux collectivités, bailleurs sociaux et autres établissements publics, permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect du code de la commande publique.

Elle propose des coûts attractifs et permet la réactivité par un échange direct avec les titulaires des marchés.

Chaque accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans et concerne une thématique spécifique (par ex. « Fourniture de matériel micro-informatique bureautique ») auquel les établissements peuvent souscrire à tout moment.

La CANUT finance la préparation, la mise en œuvre et le suivi d'exécution de l'accord-cadre (notamment le pilotage du fournisseur, la gestion des avenants et l'assistance aux bénéficiaires) et facture, à ce titre, une redevance annuelle à l'établissement. Si l'établissement a recours à un ou plusieurs accords-cadres proposés par la CANUT, pour lesquels une redevance annuelle est facturée, une remise tarifaire est appliquée. Aussi, pour le CDG 35, le coût annuel de la redevance sera de 576 € TTC.



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

DÉCIDENT

- d'approuver le recours par le CDG 35 à la centrale d'achats La Canut ;
- d'autoriser la Présidente à signer la ou les conventions de mise à disposition des accords-cadres et tout document afférent.

Les crédits sont inscrits au budget primitif.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20250210-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10-02-2025

Publication le : 10-02-2025

La Secrétaire de Séance

Évelyne SIMON-GLORY



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN